



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 29

Adopté le 26 septembre 2000

Proposition de renouvellement d'agrément de l'asbl ISPAT pour les années 2001 - 2002 - 2003 en regard du décret du 27 avril 1995 relatif à l'agrément de certains organismes d'insertion socio - professionnelle.

En sa séance du 26 septembre 2000, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis favorable sur le renouvellement de l'agrément de l'asbl ISPAT, tel que proposé par l'administration de la Commission communautaire française.